

## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**la 1<sup>ère</sup> série de compléments au budget 2020*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

		Budget 2020	Crédit compl.
<b>CHARGES</b>			
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>			
101.3659.00	Dons, aides et subventions diverses	100'000	
	Dépenses imprévues suite au Covid-19 Opération « Ville d'Yverdon Solidaire », achats de masques (décision municipale du 17.04.2020)		30'000
<b>2. FINANCES ET SPORT</b>			
190.3111.10	Achats machines, mobilier et logiciels	257'700	
	Dépense imprévue suite au Covid-19 Télécommunication, acquisition de licences d'utilisation et abonnements pour télétravail (décision municipale du 12.03.2020)		18'000
<b>3. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT</b>			
413.3155.00	Entretien des véhicules	306'000	
	Remplacement du vérin hydraulique de la rétro à pneu Liebherr (décision municipale du 25.03.2020)		12'100

---

#### 4. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

718.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	104'290	
	Reprise de l'activité Sport 1400 avec des coaches seniors et juniors (décision municipale du 15.01.2020)		17'000

#### 5. CULTURE

152.3653.03	Amalgame	180'000	
	Augmentation de la subvention pour l'Association Game suite à la convention (décision municipale du 15.04.2020)		10'000

**TOTAL DES CHARGES** **87'100**



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2020, représentant au total une augmentation de charges de CHF 87'100.- et une augmentation des revenus de CHF 0.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2020 3'226'805.-

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	30'000	0
2. Finances et sports	18'000	
3. Travaux et environnement	12'100	0
4. Jeunesse et cohésion sociale	17'000	0
5. Culture	10'000	
	87'100	0

Charges supplémentaires 87'100.-

Revenus supplémentaires 0.-

**Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires** **3'313'905.-**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Carrard



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic